



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

## **MUTATIONS AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014 CAP LOCALES DES 10 ET 11 JUILLET 2014**

Les CAP locales devant statuer sur les mutations des agents A, B, C se sont déroulées les 10 et 11 juillet dernier à la Direction de Quimper sous la présidence de Véronique PY.

Compte tenu de la publication du mouvement définitif national de la catégorie B le 9 juillet, la CAP locale initialement prévue le jeudi 10 juillet a été repoussée au lendemain vendredi 11 juillet 2014.

Par lettre du 7 juillet adressé à la Directrice, nous avons demandé un report de la tenue des CAP locales et réitéré notre demande lors du CTL qui s'est tenu le 8 juillet. Nous avons pu constater alors que Solidaires maintenait sa demande pour la tenue de la CAP le 10 juillet.

Finalement les deux organisations CGT et CFDT ayant soutenu notre démarche, la Directrice a accepté de décaler d'un jour cette CAP. Force est de constater que les faits nous ont donné raison puisque les services RH, confrontés aux modifications apportées dans le mouvement définitif n'ont pu nous communiquer le projet de mutation que jeudi aux environs de 17h00.

Pour **FO DGFIP29** l'intérêt de tous, agents, services gestionnaires et représentants du personnel n'est pas de travailler dans la précipitation.

Nous le répétons constamment, le travail dans l'urgence n'est jamais bénéfique pour les services et les agents, et encore moins lorsqu'il s'agit de sujets touchant à la vie personnelle de nos collègues.

Les suites de ces CAP locales et l'incompréhension qui en résulte dans bon nombre de services, nous donne raison d'avoir défendu cette position, et il aurait certainement été judicieux de prévoir quelques jours supplémentaires pour finaliser avec précisions ce mouvement de mutations.

De plus, pour **FO DGFIP29**, ce calendrier tardif résultant d'un système de mutation extrêmement difficile à gérer ne doit pas conduire à remettre en cause les instances locales de dialogue social.

Alors que la période d'expression des vœux du mouvement de septembre 2014 avait démarré pendant les congés de Noël 2013, nous constatons que celle concernant les vœux du mouvement complémentaire du 1<sup>er</sup> mars 2015 démarre en pleine période estivale pour s'achever le 2 septembre prochain !!

L'Administration voudrait dissuader les agents qu'elle ne s'y prendrait pas autrement !!!

Dans nos déclarations liminaires nous avons justement évoqué ce contexte de calendrier de gestion ingérable qui déstabilise les agents et condamne les services gestionnaire à un rythme de marche forcé en exigeant la diffusion des mouvements définitifs au plus tard à la mi juin.

Pour **FO DGFIP**, il est inacceptable que les collègues demeurent dans l'attente d'une affectation définitive jusqu'à la mi juillet pour envisager leurs modalités d'installation dans leur nouvelle résidence.

Nous sommes revenus également sur le contexte national des projets et CAP nationales en amont de ces CAP locales.

Sur le mouvement Inspecteur, premier du genre, puisque fusionné entre filières dans le cadre du mouvement au 1<sup>er</sup> septembre 2014, les demandes ont été plus nombreuses qu'en 2013 mais malheureusement le taux de satisfaction est en baisse, effet induit de l'austérité, des suppressions d'emplois et du recul de l'âge de la retraite.

Concernant les mouvements B et C l'austérité est aussi de mise avec plus de 2000 postes vacants à l'issue du projet initial C et pour la catégorie B un déficit de 1543 agents à l'issue des CAPN.

**Lors de ces CAP locales, FO DGFIP29 a été la seule organisation à dénoncer le fait que la mise en place des Résidences d'Affectation Nationales accroît la difficulté d'obtenir une mutation et augmente les risques d'éloignement. Ainsi bon nombre de collègues dépités décident de ne pas déposer une demande de mutation ou pire refusent une promotion redoutant une affectation non désirée.**

**Concernant les promotions, nous avons été aussi la seule organisation à revendiquer la possibilité d'être affecté dans leur département d'origine pour les promus de C en B, par voies de la LA,CIN,CIS, dispositif existant dans la filière GP et dont nous demandons l'extension dans la filière fiscale.**

**Concernant les modalités d'affectations des agents, nous avons seul dénoncé la multiplication des positionnement ALD dans les trois catégories A,B ,C ce qui constitue pour nous une précarisation de la situation des agents.**

Actuellement près de 80 agents de la DDFIP29 sont ALD et susceptibles du jour au lendemain de devoir se plier au jeu des chaises musicales ! Euphémisme d'ailleurs, car cette année il y a trop de chaises par rapport au nombre d'agents !

La Directrice préfère sans doute avoir des agents sans affectation au niveau départemental pour compenser partiellement le manque d'effectif dans certaines RAN (Quimper, Morlaix, Douarnenez, Quimperlé...).

Au delà du fait que ce système enlève toute lisibilité à la situation des effectifs départementaux et génère de la confusion, nous considérons aussi que ces positionnements ALD ne peuvent que servir les ambitions de l'Administration qui demain trouvera dans ce mode de gestion toute la « souplesse voulue pour faciliter la mobilité des personnels dans le cadre de ses projets de fusion/restructuration « stratégiques ».

En ouverture de ces CAP nous avons rappelé que les documents de travail fournis en amont aux organisations syndicales n'ont pas vocation à circuler dans le réseaux notamment quand il s'agit de renseignements relatifs aux vœux formulés par les agents dans le cadre de ces mouvements locaux. L'Administration n'a pu que nous donner acte de notre rappel à la déontologie, et l'organisation syndicale à l'origine de cette diffusion a fait son mea culpa.

L'organisation de ces mouvements locaux a mis en évidence une gestion de la pénurie des effectifs de plus en plus tendue ce qui ne peut avoir que des conséquences négatives pour les agents et les structures. A l'issue de ces CAP bon nombre de services vont devoir fonctionner dans un contexte de sous emplois chronique et ce ne sont pas les équipes de renfort elles mêmes exsangues qui pourront y pallier.

**FO DGFIP29** a voté contre ces mouvements locaux de mutations, en raison notamment du contexte d'austérité et de suppressions d'emplois remettant en cause le droit à mutation des agents qui rappelons le est fondamental et inaliénable.

Nous avons eu à déplorer également que dans certains cas la Directrice avait été conduite à justifier ces choix au nom de la nécessité de service, remettant ainsi en cause les critères d'ancienneté, pour rendre finalement des arbitrages à géométrie variable.

**Vos élus FO DGFIP29 : Murielle MORICCI, Nelly PERELLE, Michelle GALLY, Chrystèle MERRIEN, Didier KERDONCUFF, Jean Yves LE BOUTER, Denis CAMARET, Patrick VELIN, Erick GUERRY.**

***Contactez vos élus FO-DGFIP29, n'hésitez pas !***